



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 18/2025 du 10 AVRIL 2025

OBJET : AVENANT PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DE CREATION DE LA REGIE DE RECETTES DU 23 JANVIER 2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 7), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu l'arrêté municipal portant création d'une régie de recettes en date du 23 janvier 2024,

Compte-tenu qu'il convient de modifier la régie de recettes en ajoutant le produit des photocopies,

Vu l'avis conforme du comptable de PONTIVY en date du 11 avril 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : La régie de recettes encaisse les produits suivants :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1. Cantine scolaire | Compte d'imputation : 7067 |
| 2. Transport scolaire | Compte d'imputation : 7067 |
| 3. Médiathèque | Compte d'imputation : 7062 |
| 4. Photocopies | Compte d'imputation : 70688 |

Article 2 : Les recettes désignées à l'article 1^{er} – rubrique N° 4 seront encaissées en numéraire ou par chèque.

Article 3 : les autres articles de l'arrêté municipal du 23 janvier 2024 demeurent inchangés.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 11 avril 2025

Le Maire,
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

